

# Fédération Française des pêches sportives

## - eau douce -

### CHAMPIONNAT DE France DES CLUBS 2016

#### Rappel des principes de base

1. Tous les participants doivent être en possession de leur licence validée par un médecin le jour de l'épreuve.
2. La date limite des engagements est fixée début Avril 2016 pour les épreuves régionales.
3. **L'inscription est de 25.00 € par équipe disputant les épreuves régionales.**
4. Dans la 1<sup>ère</sup> semaine d'Avril, le nombre d'équipes engagées (nom des clubs) dans chacun des CR doivent être transmis à la FFPS – eau douce – par mail à [evilain@ffpsc.fr](mailto:evilain@ffpsc.fr), ce nombre servant de base de calcul pour les qualifiés à la finale.
5. Le nombre prévisionnel de qualifiés par CR vous sera communiqué à réception de l'ensemble des envois des CR.

#### Epreuves Régionales

1. Chaque club a la possibilité d'engager 2 équipes. Ces équipes sont nominatives, y compris le remplaçant. Il n'est pas possible pour un pêcheur de faire par exemple la 1<sup>ère</sup> manche dans une équipe et la 2<sup>ème</sup> dans l'autre équipe.
2. Les 2 équipes défendant les couleurs de leur club, la composition des équipes engagées au niveau régional doit être communiqué au responsable de l'épreuve au plus tard 2 semaines avant celle-ci.
3. Le responsable de l'épreuve régionale ou le président de CR transmet dans les 48 Heures les résultats de l'épreuve à la FFPS – eau douce - par mail à [evilain@ffpsc.fr](mailto:evilain@ffpsc.fr) pour calcul définitif du nombre des qualifiés.

#### Championnat de France

1. Pour le championnat de France, si un club a 2 équipes engagées qualifiées lors des épreuves régionales, 1 seule pourra représenter le club au championnat de France.
2. **C'est le club qui est qualifié pour la finale** : il a tout loisir de constituer son équipe avec les (5+1) pêcheurs licenciés au sein du club, qu'ils aient ou non participés aux épreuves régionales.
3. Chaque président de CR adressera par courrier à la FFPS –eau douce – **avant le 15 mai 2016** à :

**Edmonde VILAIN, 146 rue de Lille, 59554 NEUVILLE SAINT REMY –tél : 06 70 19 48 33**

- les bulletins d'engagement individuels par club à la finale du championnat de France (modèle joint)
- le règlement global des inscriptions (nombre d'équipes ayant disputées l'épreuve régionale \* 25.00 € + nombre d'équipes qualifiées \* 25.00 € + nombre d'équipes restantes du championnat de France 2015 de votre CR\* 25.00 €). Le paiement validera l'engagement des équipes.

### LISTE DES EQUIPES QUALIFIEES DE 2015

	CD	NOM
Equipe 1	28	TEAM SENSAS 28
Equipe 2	87	SPP 87
Equipe 3	60	COMPIEGNE PECHE COMPETITION
Equipe 4	02	SECTION CONCOURS RAMEAU SAINT QUENTIN
Equipe 5	54	TEAM SENSAS COMPETITION 54
Equipe 6	59	TEAM LOISIR PECHE COMPETITION
Equipe 7	78	RIVE COMPETITION LES MUREAUX
Equipe 8	59	TEAM SENSAS ARMENTIERES
Equipe 9	62	AMIS PECHE COMPETITION 62
Equipe 10	59	TEAM CAPERLAN 59
Equipe 11		EQUIPE CR ORGANISATEUR 2015